



salariés, fonctionnaires, retraités et demandeurs d'emploi, réagissons fortement

Aujourd'hui la crise économique et sociale est mise en exergue par le mouvement des gilets jaunes, la croissance 2018 n'est pas au rendez vous, celle de 2019 est revue à la baisse, l'inflation repart ...les demandeurs d'emploi sont tout aussi nombreux sans oublier la précarité...

Depuis le 17 novembre, les gilets jaunes ont fait émerger ce que les organisations syndicales ne cessent de porter depuis des années face à l'austérité budgétaire et à la rigueur salariale imposées par les gouvernements successifs : combattre les suppressions d'emploi et défendre le service public, augmenter les salaires et pensions comme les minima sociaux, réformer une fiscalité progressive et solidaire, renforcer la protection sociale et nos retraites, défendre notre sécurité sociale, s'opposer aux réformes du code du travail ...

Le gouvernement comme son prédécesseur agit tout autrement dans sa politique libérale de remise en cause de nos acquis sociaux...tous pour les riches avec la suppression de l'isf, rien pour les salariés frappées de la réduction des APL, de contributions supplémentaires, etc...

Ceux sont les **ordonnances MACRON** suivant les loi de déréglementation du travail EL KHOMRI et REBSAMEN... C'est la future **réforme des retraites** dans un système universel à points et qui peut dire, prédire et s'engager aujourd'hui quel serait le niveau de la retraite et la valeur du point dans 1, 5 10 ou 20 ans contrairement à notre système par répartition fléchée d'avance.

C'est l'échec des négociations sur la **convention d'assurance chômage** dont la responsabilité incombe au patronat refusant la taxation des contrats courts (bonus/malus), et aussitôt ce gouvernement de s'en prendre au niveau des revenus de remplacement des cadres accordés par POLE EMPLOI et ce dans la recherche d'économies de 3.9 milliards;

C'est la future réforme de la **transformation de la fonction publique** qui n'est qu'un copier/coller de la réforme du secteur privé avec le CSE mais aussi qui ouvre la voie à la disparition des statuts de fonctionnaires titre II Etat, titre III Territoriale, titre IV Hospitalière

C'est encore la **réforme de la justice** dite «justice du 21 eme siècle» adoptée par le parlement ce 20 février dernier, fusion des tribunaux de sécurité sociale (tass) et tribunaux de l'incapacité (tci) , des tribunaux d'instance avec les TGI au 1^{er} janvier 2020 pour de tribunaux judiciaires, fusion des greffes des tribunaux judiciaires et conseils de prudhommes, représentation obligatoire par ministère d'avocat en matière de contentieux électoral, procédure sans audience éventuelle devant le tribunal judiciaire...

C'est ne pas oublier la **CSG** pour les retraités, la loi Alimentation et les marges des grades surfaces avec des hausses des produits, Depuis l'arrivée du gouvernement MACRON/PHILIPPE...c'est également le mépris dans l'ignorance des organisations syndicales et de leurs prérogatives et missions.

Après la réussite des journées d'action des services publics FO le 7 février (près de 8 000 camarades à Paris entre Montparnasse et Invalides) mais aussi celle du 5 février sur un plan interpro, notre Confédération et la commission exécutive du 21 février ont convenu d'organiser la riposte qui s'impose ce **mardi 19 mars**.

Cette mobilisation doit être au niveau nécessaire pour contraindre le gouvernement comme le patronat à entendre les revendications et à ouvrir immédiatement de véritables négociations collectives pour :

- **L'augmentation du Smic et du point d'indice dans la Fonction publique et l'augmentation générale des salaires dans les conventions collectives, des pensions et retraites ;**
- **La généralisation de la prime transport ;**
- **L'arrêt des fermetures de services publics ;**
- **Le retrait des contre-réformes de la Fonction publique et des retraites ;**
- **Le rétablissement de la protection sociale collective fondée sur le salaire différé (la cotisation sociale) et le paritarisme de gestion garant de la solidarité ;**
- **La préservation des droits des demandeurs d'emploi et la lutte effective contre la précarité ;**
- **La refondation d'un impôt véritablement progressif, solidaire, taxant les haut revenus et les richesses, les moyens de lutte contre l'évasion fiscale, la remise en cause des aides publiques aux entreprises non productrices d'emplois ;**
- **L'abrogation des dispositions des lois et ordonnances travail et de la loi Pacte qui affaiblissent les droits des salariés et moyens de leur défense ;**
- **Le retrait du projet de loi « anti casseurs ».**

Marc BONNET
Secrétaire général (28 février 2019)